Revue



## Moldavie : légiférer contre le séparatisme

## **Description**

Après avoir protesté contre la suspension de six chaînes de télévision détenues par l'homme d'affaires réputé pro-russe llan Şhor, la porte-parole du ministère russe des Affaires étrangères Maria Zakharova a estimé le 29 décembre que l'introduction de peines pour séparatisme dans le Code pénal moldave violerait « *le principe d'égalité des parties* » dans le processus de règlement du conflit en Transnistrie. Le projet, adopté en première lecture par les députés moldaves, envisage des sanctions pénales en cas d'actions visant à faire sécession d'une partie du territoire de la Moldavie et de diffusion d'informations incitant à de telles actions. Selon la porte-parole russe, ce projet serait justifié si le conflit transnistrien était réglé.

« Il n'en est rien », rappelle M. Zakharova, qui note que les autorités autoproclamées de la région n'ont pas tardé à réagir et regrette une démarche qui, selon elle, n'ajoutera rien de bon à la « compréhension mutuelle entre Chisinau et Tiraspol ».

De son côté, le responsable de la république autoproclamée de Transnistrie Vadim Krasnoselski a dit son espoir de voir son territoire bénéficier de la reconnaissance internationale, mais « pas par une effusion de sang ».

**Sources**: NewsMaker.md, RIA Novosti, RFE/RL.

**date créée** 31/12/2022

**Champs de Méta** 

Auteur-article : Céline Bayou